

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 12 février 2021, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers et à la mise en place d'un dépôt de matériel au parking vis-à-vis de l'église, à la « Duarrefstrooss » à Huldange à partir du 15 février 2021, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

- **Le parking vis-à-vis de l'église à la « Duarrefstrooss » à Huldange sera fermé partiellement comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, de lundi 15 février 2021 jusqu'à la fin des travaux.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens

le secrétaire



**Enlever le « fin travaux »**